

Département  
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de PEYRELEAU  
12720  
Séance du samedi 10 septembre 2022  
N°20220910-01

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
7	7	7

Date de la  
Convocation

02/09/2022

Date d'affichage

02/09/2022

Objet de Délibération

**Objet : Election du  
maire suite à une  
démission**

L'an deux-mille-vingt-deux et le samedi dix septembre à 15h00 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Alain ROUGET, 1<sup>er</sup> adjoint et Maire par intérim.

**Etaient présents :**

ESPINASSE Joël, JULIEN Christian, Jean LEYMARIE, Virginie PEIRS, Bernard PELLET, Alain ROUGET, Jessie VALGALIER

**Absents excusés :** aucun

**A été nommée secrétaire : Jessie VALGALIER**

**Election du maire suite à une démission**

Commune de Peyreleau

Le 10/09/2022 à 15h

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alain ROUGET 1<sup>er</sup> adjoint et maire par intérim qui a désigné Jean LEYMARIE le doyen d'âge, qui, a dénombré les conseillers présents au nombre de 7 :

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Jessie VALGALIER ; Virginie PEIRS et Bernard PELLET comme assesseurs.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du maire : est candidat Alain ROUGET

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 7
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 6

A obtenu :

- Monsieur ROUGET Alain : sept (7) voix
- M. Alain ROUGET a déclaré accepter d'exercer cette fonction et immédiatement installé.

Fait et délibéré à PEYRELEAU, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en sous-  
préfecture de Millau le  
10/09/2022  
et publication du  
10/09/2022

LE MAIRE  
Alain ROUGET

